

Décret n° 2-10-346 du 3 hija 1431 (10 novembre 2010)
portant aide à l'utilisation des filets de protection des
plantations fruitières contre la grêle et complétant le
décret n° 2-85-891 du 18 rabii II 1406 (31 décembre
1985) fixant la procédure de distribution de l'aide
financière accordée par l'Etat pour l'intensification de
la production agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-69-25 du 10 joumada I 1389 (25 juillet
1969) formant code des investissements agricoles, tel qu'il a été
modifié et complété notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85,
promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rabii II 1406
(31 décembre 1985), notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2-85-891 du 18 rabii II 1406 (31 décembre 1985)
fixant la procédure de distribution de l'aide financière accordée
par l'Etat pour l'intensification de la production agricole, tel
qu'il a été modifié et complété ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 7 kaada
1431 (16 octobre 2010),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Une aide financière de l'Etat sous
forme de subvention peut être accordée à l'acquisition et à
l'installation des filets de protection des plantations fruitières
contre la grêle.

ART. 2. – Les zones de production concernées par cette aide
ainsi que le taux de la subvention visée à l'article premier seront
fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture, du
ministre chargé des finances et du ministre chargé de l'intérieur.

ART. 3. – L'article premier du décret susvisé n° 2-85-891 du
18 rabii II 1406 (31 décembre 1985) est complété ainsi qu'il suit :

« Article premier. – L'aide financière de l'Etat prévue par :

« »

« – le décret n° 2-10-346 du 3 hija 1431 (10 novembre 2010)
« du 3 hija 1431 (10 novembre 2010) portant aide à
« l'utilisation des filets de protection des plantations
« fruitières contre la grêle ;

« – et les textes pris pour leur application ;

« »

(la suite sans modification.)

ART. 4. – Le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime,
le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'intérieur
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 3 hija 1431 (10 novembre 2010).

ABBAS EL FASSI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture

et de la pêche maritime,

AZIZ AKHANNOUCH.

Le ministre de l'économie

et des finances,

SALAHEDDINE MEZOUAR.

Le ministre de l'intérieur,

TAIEB CHERQAOU.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du
« Bulletin officiel » n° 5895 du 22 hija 1431 (29 novembre 2010).

**Arrêté de la ministre de la santé n° 2603-10 du 28 ramadan
1431 (8 septembre 2010) complétant l'arrêté de la
ministre de la santé n° 719-08 du 1^{er} rabii II 1429
(8 avril 2008) fixant la liste des hôpitaux relevant du
ministère de la santé.**

LA MINISTRE DE LA SANTE,

Vu l'arrêté de la ministre de la santé n° 719-08 du 1^{er} rabii II
1429 (8 avril 2008) fixant la liste des hôpitaux relevant du
ministère de la santé, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le tableau annexé à l'arrêté n° 719-08
du 1^{er} rabii II 1429 (8 avril 2008) susvisé, est complété
conformément au tableau joint au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 28 ramadan 1431 (8 septembre 2010).

YASMINA BADDU.

*

* *

**Tableau annexé à l'arrêté de la ministre de la santé n° 2603-10 du 28 ramadan 1431 (8 septembre 2010)
fixant la liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé**

Centre hospitalier régional, préfectoral ou provincial	Les hôpitaux composant le centre		
	Dénomination	Type de prestations	Ville/Zone
.....			
Centre hospitalier préfectoral de Salé	- Centre d'hémodialyse (Moulay Ismail)	- Spécialisé en hémodialyse	Salé
Centre hospitalier préfectoral de Skhirat – Témara	- Centre d'hémodialyse de Témara	- Spécialisé en hémodialyse	Témara
.....			
Centre hospitalier provincial de la préfecture des arrondissements de Hay Hassani	- Centre d'hémodialyse de Lissasfa	- Spécialisé en hémodialyse	Casablanca – Hay Hassani
.....			
Centre hospitalier d'El Hajeb	- Centre d'hémodialyse d'El Hajeb	- Spécialisé en hémodialyse	El Hajeb
.....			

(Le reste sans changement)